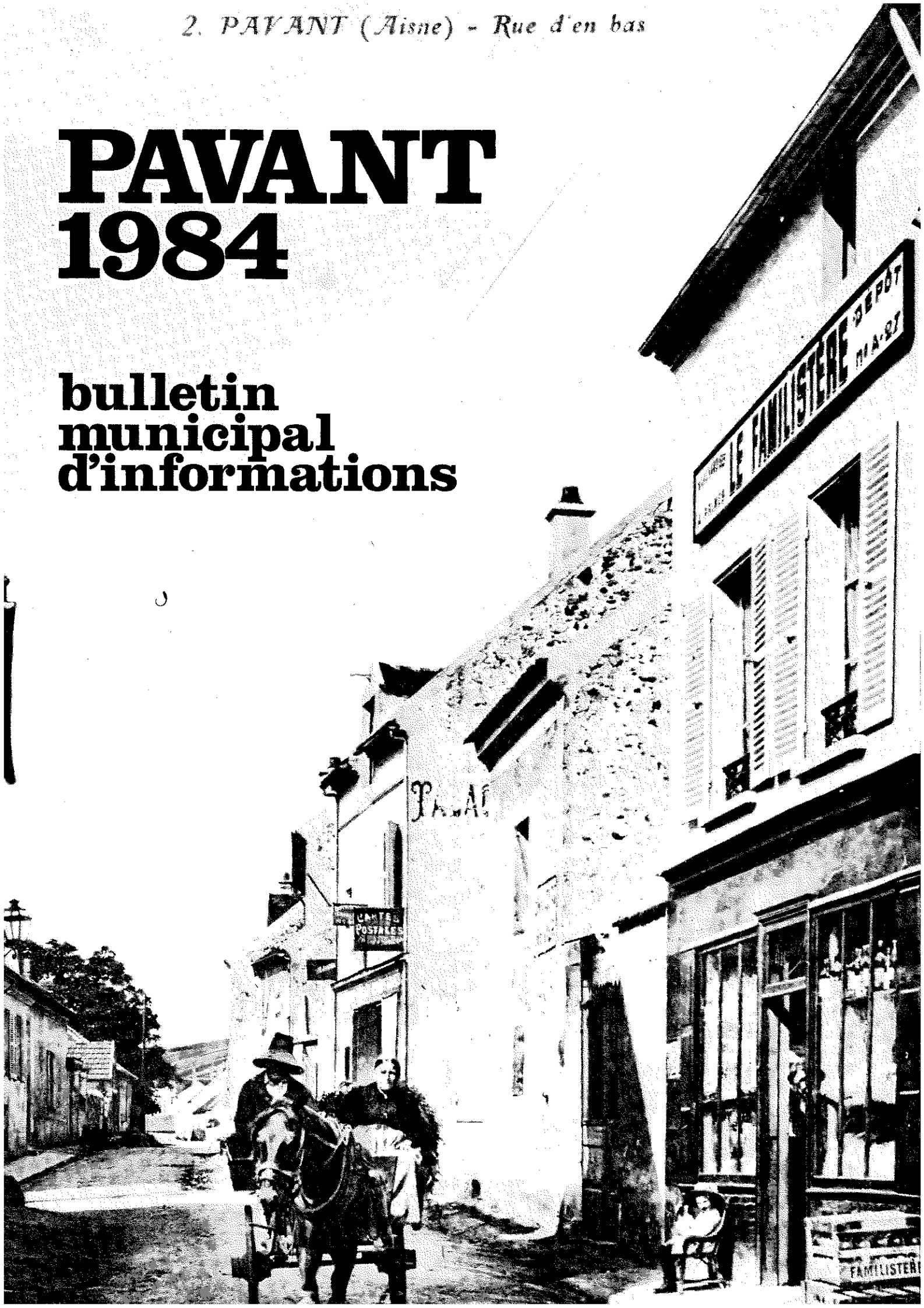


2. PAVANT (Aisne) - Rue d'en bas

# PAVANT 1984

bulletin  
municipal  
d'informations



# les vœux du mairie

En cette fin d'année, j'adresse à tous les Habitants de Pavant, anciens ou nouvellement installés, des vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour leurs familles, ainsi que beaucoup de succès dans leurs activités professionnelles.

Je souhaite que, rapidement, les difficultés économiques de notre pays s'estompent pour permettre à tous, et en particulier aux Jeunes, de bénéficier largement du droit au travail.

Je tiens à remercier, tous ceux qui m'aident dans cette tâche que représente la gestion municipale, mes adjoints et mes conseillers municipaux qui travaillent sans compter et tous ceux qui œuvrent dans les associations locales pour que notre petit village devienne de jour en jour plus harmonieux, plus accueillant et plus prospère.

A tous, je souhaite que notre dixième bulletin municipal apporte joies et satisfactions.

Le maire : Jean PREVOT

---

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS MARS 1983

PREVOT Jean, maire, route de Bassevelle.  
MOULINS André, 1er adjoint, 8, clos des Forges.  
LATOUR Gilbert, 2ème adjoint, rue La Fontaine.  
VALLET Henri, 3ème adjoint, route de Pisseloup.  
FAVIER Raymond, conseiller, rue La Fontaine.  
LEAVAL Michel, conseiller, rue de l'Eglise.  
DUNIAU André, conseiller, route de Bassevelle.  
Mme BABE Christiane, conseillère, rue Jean-Jaurès.  
Mme PRETAT Bernadette, conseillère, rue de l'Eglise.  
Mme PERRIN Germaine, conseillère, rue de la Cabine.  
BIONAZ Cyprien, conseiller, rue La Fontaine.  
BONNARD Louis, conseiller, rue La Fontaine.  
GABETTE Paul, conseiller, rue Jean-Jaurès.  
ZICRY Marcel, conseiller, rue de l'Eglise.  
CARBONNAUX Bertrand, conseiller, place de la Mairie

Il est à votre disposition pour répondre à toute question que vous lui poseriez sur la gestion de notre commune.

---

## *l'état civil de l'année*

### LES NOUVEAUX NES

5.01.84 Laetitia KERDRAON  
31.01.84 Aurélien FAVIER  
13.02.84 Gwenaëlle SIMONIN  
9.05.84 Gaël OGET  
30.05.84 Ludivine KALUZY  
6.07.84 Grégory HEINRICH  
5.09.84 Mathias GOUBET  
2.10.84 Sébastien ANGOT  
7.10.84 Fatima EZZINE  
11.12.84 Aurélie FYOT

### CEUX QUI ONT DISPARU

22.01.84 BOUYGUES Jean  
3.02.84 BECHARD Fernand  
13.03.84 FAVIER Aurélien  
9.04.84 CHARON-LAUMONNIER Léontine  
11.06.84 BOSSANT Serge  
19.06.84 COUILLET André  
23.06.84 CARBONNAUX Thomas  
25.08.84 DRAPIER-RENARD Marguerite  
31.08.84 TESSEIDRE Pierre  
2.10.84 SALVADOR Jocelyne  
24.10.84 LEMAITRE-BREJON Marie Louise  
28.12.84 OSTORERO Maurice

### CEUX QUI SE SONT UNIS

Michel SIMONIN et Karine PEIXOTO le 25.02.84  
Jean-Marie KALUZY et Monique REMIOT le 25.04.84

# ***les grands travaux***

## **1. CEUX QUI ONT ETE COMMENCES EN 1984 ET QUI SERONT ACHEVES EN 1985 :**

- a) Travaux à l'Eglise
  - Dégagement et nouvel escalier.
  - Remise en état des contreforts.
  - Couverture et ravalement de l'Eglise.
- b) Travaux au cimetière
  - Création d'une nouvelle allée.
  - Relèvement de concessions abandonnées.
  - Aménagement de talus et plantations.
- c) Travaux au clos Monsieur
  - Aménagement de la salle du Foyer rural.
  - Construction de sanitaires.

## **2. CEUX QUI SONT PREVUS EN 1985 :**

- Réfection de la rue du gué.
- Aménagement sommaire de la rue Grouzy.
- Construction de jardinières et fontaines dans le village.
- Branchement du réservoir d'eau au réseau des eaux de la Brie.
- Poursuite de la remise en ordre du cimetière.
- Goudronnages divers d'entretien.

# ***les activités municipales***

- Financement des Etudes de la future salle polyvalente.
- Embauché d'un nouvel employé communal à mi-temps.
- Plantation d'arbres au cimetière.
- Pose d'une canalisation de pluvial servant de déversoir au clos des Forges.
- Curage du rû de la plaine et du grand bassin de la station d'épuration.
- Construction de jardinières : devant la Mairie, rue Jean-Jaurès et rue Jean de La Fontaine.
- Achat de matériels divers (bétonnière, débroussailleuse, outils de maçonnerie etc...)
- Financement des séances de piscine et de la distribution de lait aux enfants de l'école.
- Changement du réducteur de pont brosse à la station d'épuration.
- Entretien et location du terrain de football.
- Achat d'une nouvelle machine à écrire.
- Achat de matériel de dépannage pour le réseau d'eau.
- Fleurissement du pays et débroussaillage des chemins de promenade.
- Participation financière au centre aéré du SEPCHAR pour les jeunes du village.
- Travaux de peinture dans le hall de la Mairie.
- Réaménagement du talus planté d'arbres au cimetière.
- Dératisation du village et entretien constant de tous les réseaux (eau, assainissement, électricité).
- Augmentation substantielle de toutes les subventions.
- Classement de notre Eglise parmi les monuments départementaux dignes d'intérêt.
- Construction de podiums pour les fêtes de l'école.
- Réalisation de la Souscription Volontaire pour l'Eglise. (voir plus loin.)

# OU EN SONT LES FINANCES COMMUNALES

La présentation ci-dessous du compte administratif de 1983 répondra largement à cette question, mais il faut savoir que :

- La dette communale s'élève à 1.740.171 F et que le montant des annuités payées par la commune s'élève à 266.677 F, c'est-à-dire 18,3% des recettes ordinaires de 1984.
- Si les impôts communaux ont été augmentés en moyenne de 14 % cette année, c'est parce que l'État a tout simplement décidé de revaloriser les bases foncières en 1984 ; le Conseil municipal n'est absolument pas responsable de cette augmentation surprise

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Dépenses

Denrées et fournitures	103.380,05
Frais de personnel	398.474,39
Impôts et taxes	2.352,00
Travaux et services extérieurs	288.061,16
Participations contingents	90.889,08
Allocations et subventions	48.822,33
Frais gestion générale	68.209,55
Frais financiers	142.241,27
*Prélèvement pour dépenses d'investissement	212.416,00

Total "a" 1.354.845,83

### b) Recettes

Produits d'exploitation	253.496,76
Produits domaniaux	22.272,20
Produits financiers	1.110,81
Recouvrements subventions	27.750,14
Dotation globale de fonct.	445.175,00
Impôts indirects	15.289,61
Impôts directs	552.256,00
Produits exceptionnels	7.687,00
Produits antérieurs	217.856,95

Total "b" 1.542.894,47

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Dépenses

Déficit d'investissement	30.930,71
Remboursement d'emprunts	95.462,02
Acquisition de biens (voirie, terrain)	68.501,31
Travaux de bâtiments (électricité, matériel)	321.789,31

Total "c" 516.683,43

### b) Recettes

Subventions	27.344,00
*Prélèvements sur recettes de fonctionnement	212.416,00
Remboursement de T.V.A.	105.792,00
Produit des emprunts	200.000,00
Vente de l'Estafette	1.000,00
Recouvrement de créances	6.794,93

Total "d" 553.346,93

Excédent de fonctionnement  
"b" - "a" = 188.048,64 F

Excédent d'investissement  
"d" - "c" = 36.663,50

Fonds libres de la commune au 1-1-1984  
188.048,64 + 36.663,50 = 224.792,14 F.

# Conseils et nouvelles... en vrac

- L'arbre de Noël communal nous a été offert cette année par M. et Mme Gardon, rue Bruneau. Chaleureux remerciements.
- Si vous êtes nouvel habitant de la commune, faites-vous connaître en Mairie, on vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, etc.).
- Si vous êtes retraité ou pré-retraité ou âgé de plus de 60 ans, faites-vous inscrire au Club Saint-Bald du 3<sup>e</sup> Age pour bénéficier de ses activités, de son repas annuel et de ses voyages.
- Le repas de ce Club aura lieu en 1985, le SAMEDI 9 FÉVRIER à 12 h 30.
- Sachez que divers arrêtés municipaux interdisent la divagation des chiens, le jeu de ballon sur la voie publique et le stationnement des véhicules sur tous les trottoirs de la commune.
- Si votre enfant est "sous les drapeaux", communiquez son adresse en Mairie pour que nous puissions lui faire parvenir un petit cadeau.
- Conjointement à l'effort d'embellissement et de propreté de notre pays entrepris par la municipalité, pensez à balayer de temps en temps votre trottoir et à fleurir votre maison dès les beaux jours.
- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période du 1-7-84 au 30-6-85 sont les suivants :

## **1 - EAU**

### **a) Pour les PARTICULIERS**

- de 0 à 20 m<sup>3</sup> : gratuit
- de 20 à 100 m<sup>3</sup> : 1,35 F le m<sup>3</sup> au lieu de 1,30 F
- plus de 100 m<sup>3</sup> : 1,25 F le m<sup>3</sup> au lieu de 1,20 F
- location du compteur : 150 F au lieu de 140 F.

### **b) Pour M. OUSSELIN, jardinier à Pisseloup**

- 1 F le m<sup>3</sup> au lieu de 0,95 F.

### **c) Pour l'USINE**

- 0,75 le F le m<sup>3</sup> au lieu de 0,71 F.

### **d) DIVERS**

- Droit de branchement au réseau : 290 F au lieu de 275 F
- compteurs détériorés : 170 F au lieu de 160 F
- nouvel occupant d'un logement : 290 F au lieu de 275 F  
(pour ce dernier tarif : à compter du 1-1-1985)

## **2 - ASSAINISSEMENT**

- Taxe fixe annuelle : 230 F au lieu de 220 F
- redevance d'assainissement : 0,50 F le m<sup>3</sup>, resté inchangé

## **3 - DE LA FERME DE PAVANT**

- Taxe d'assainissement : 230 F au lieu de 220 F
- Redevance d'assainissement : 0,50 F le m<sup>3</sup> (inchangé)  
pour une moyenne annuelle de 100 m<sup>3</sup>

## **4 - CAS DES MAUVAIS PAYEURS D'EAU/ASSAINISSEMENT**

Tout abonné au réseau d'eau qui n'aura pas réglé sa quittance après les rappels qui lui auront été adressés par les services de la Mairie et de la Perception, se verra privé d'eau, soit par fermeture de sa vanne, soit par dépose de son compteur.

Pour bénéficier alors d'une redistribution régulière de l'eau, il devra payer 10% de plus que sa quittance.

- ATTENTION ! Si vous devez construire un abri de jardin, un poulailler ou un clapier, adressez-vous en Mairie où tous renseignements vous seront communiqués pour qu'une telle opération soit menée à bien et sans déboire. Les services de la commune et la Direction Départementale de l'Équipement seront désormais très vigilants sur cette question.
- FÉLICITATIONS à toutes les associations du village pour leurs activités et leur réussite. L'animation qu'elles créent ainsi contribue à faire de Pavant un village plus agréable à vivre.

## LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Chacun d'entre nous, a pu voir en se promenant, ou a entendu parler des travaux entrepris pour la restauration de l'église.

Ils sont l'aboutissement de la détermination du Conseil Municipal et de l'effort commun de la quasi totalité des Pavanais et des amis de Pavant habitant hors la commune.

Quand cette première tranche de travaux sera terminée, la couverture de l'église sera entièrement refaite, hormis les deux pentes du clocher en excellent état. Les trois côtés du clocher au-dessus de la nef ainsi que la façade incluant le quatrième côté seront ravalés en matériau moderne.

Si le temps veut bien se montrer clément, le printemps nous fera découvrir une église rajeunie et toute belle en extérieur. C'est là, la concrétisation de tout un état d'esprit que la souscription volontaire a matérialisée.

Les travaux sont exécutés par deux entreprises sérieuses nous donnant toutes les garanties nécessaires et indispensables pour une telle ampleur en ce qui concerne la main-d'œuvre ; quant aux matériaux retenus, nous sommes assurés de leur choix et de leur qualité.

Voilà dix mois nous ouvrons la souscription pour l'église. Elle n'est pas encore close, car certaines personnes nous ont demandé de fractionner leur don en deux fois. Nous avons donc pensé utilement faire déborder cette souscription sur l'année 1985, et ce, pour des commodités fiscales.

Cependant, cette souscription sera inexorablement close le dernier jour de février.

Je demande donc aux personnes intéressées par ces dispositions, ainsi qu'à celles qui n'ayant pas encore souscrit, et qui souhaiteraient encore le faire, d'entrer en contact avec Mme Rosette Dionnet ou avec moi, à ce sujet, car nous ne repasserons pas à domicile. La mairie peut également recevoir d'ultimes souscriptions.

Je conclurai simplement en vous transmettant à tous les plus vifs remerciements de M. Prévot, notre maire, et de son Conseil Municipal, pour votre compréhension et votre effort apportés à l'œuvre commune.

Le régisseur : Louis BONNARD

N.B. - Mme Rosette Dionnet, 70, rue Jean-Jaurès à Pavant  
M. Louis Bonnard, 35, rue Jean-de-La-Fontaine à Pavant.

## *les renseignements pratiques*

- La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 17 h à 18 h et le samedi de 11 h à 12 h.
- Le Maire assure une permanence tous les samedis de 17 à 19 h.
- L'assistante sociale est à votre service le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, jour de la consultation des nourissons.
- La Sécurité Sociale est à votre disposition tous les jeudis de 14 h à 15 h.
- Un service communal d'aide aux personnes âgées fonctionne tous les vendredis matin.

Si vous êtes intéressé, adressez-vous à la mairie. Tél. 70.04.17.



# renseignements utiles

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT A CE JOUR	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, et date de naissance	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de mariage	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer : noms, prénoms et date de mariage	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de décès	A la Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, et date de décès	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Fiche d'état-civil	A la Mairie	Livret de famille	Gratuit	
Fiche d'état-civil et de nationalité française	A la Mairie	C.N.I. en cours de validité	Gratuit	
Duplicata de livret de famille	A la Mairie du lieu de mariage ou de la résidence	Indiquer : noms, prénoms et date du mariage Lieu et date de naissance des enfants	Frais d'affranchissement	
Extrait de casier judiciaire	Au greffe du tribunal de grande instance Arrondissement du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms date et lieu de naissance et filiation	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central du Casier Judiciaire à Nantes (44)
Carte d'identité (valable 10 ans)	A la Mairie délai de délivrance 8 jours environ	2 photographies récentes Livret de famille ou extrait de naissance	1 timbre fiscal à 105 F	
Passeport (valable 5 ans)	A la Mairie délai de délivrance 3 semaines environ	Carte d'identité Justification de domicile 2 photographies récentes livret de famille ou extrait de naissance	Timbre fiscal à 335 F	
Carte d'électeur	A la Mairie du domicile	Livret de famille Pièce d'identité Justification de domicile	Gratuit	Inscription chaque année du 1er septembre au 31 décembre
Copie conforme	A la Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Légalisation de signature	A la Mairie du domicile	Signature à apposer à la Mairie	Gratuit	
Visa et validation du permis de chasse	A la Mairie	Permis de chasse Attestation d'assurance Timbre de la Fédération	Départemental : 135 F National : 549,65 F	Règlement à la perception municipale
Carte grise	A la Mairie	Ancienne carte grise Vignette en cours de Validité chèque-certificat de vente	49 F par CV pour moins de 10 ans d'âge  24,50 F par CV pour + de 10 ans d'âge	Chèque au régisseur de Recettes à la préfecture de Laon
Certificat de vaccination	A la Mairie du domicile	Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant	Gratuit	
Autorisation de sortie du territoire pour un mineur	A la Mairie	Livret de famille	Gratuit	Demande à signer par le représentant légal

# ***L'histoire de Pavant***

Les circonstances du hasard nous ont fait découvrir une histoire de Pavant manuscrite par un très ancien de la commune que certains d'entre nous parmi les plus âgés ont peut-être connu; je veux parler de Mr. CORNETTE, ancien instituteur à Pavant au début du siècle.

La nouvelle s'est vite répandue et plusieurs Pavanais ont manifesté le désir de connaître et de posséder cette histoire de leur village qui compte 386 pages.

Nous avons en ce sens effectué différentes démarches auprès d'entreprises de presse et de photocopies pour voir les possibilités de répandre ce document d'un intérêt évident. Hélas ! devant le petit nombre d'exemplaires susceptibles d'être vendus (300), le prix à l'unité s'en trouve en conséquence très élevé. Je vous livre quelques chiffres à ce sujet :

- Pour 500 exemplaires            140 F l'unité (PRIX H.T.)
- Pour 300 exemplaires            226 F l'unité (PRIX H.T.)

Nous n'abandonnons pas pour autant la question et cherchons s'il n'existe pas d'autres procédés ou méthodes de reproduction pour obtenir un prix de revient H.T. plus abordable.

Nous serions très heureux si parmi nos lecteurs il se trouvait des personnes susceptibles de nous aider sur ce point. Merci d'avance.

Un Conseiller.



**TALON A UTILISER POUR NOUS FAIRE PART DE VOS SUGGESTIONS**  
déposez-le en mairie, merci

Mr ou Mme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

signature